

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
du conseil communal
Séance du 19 décembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 12 décembre 2024 (*publiée par voie d'affiches et sur le site internet*)
Date de la convocation des conseillers : 12 décembre 2024

Présents : M. Antonio Da Costa Araujo, bourgmestre, M. Marc Schons, M. Dries D'Exelle, M. Jean-Claude Ruppert, échevins
Mme Netty Kill, Mme Mireille Braun, M. Jos Muller, M. Alain Thill, M. Louis Oberhag, M. Joe Beissel, M. Joe Bleser, conseillers
M. Bernard Heinesch, M. Christian Weber, secrétaires communaux

Absent(s) a)excusé :

LE CONSEIL COMMUNAL,

01) a approuvé à huis clos et à l'unanimité une décision de classement en matière de rémunération pour un salarié à tâche manuelle.

02) a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil communal du 28 novembre 2024.

03.a) a arrêté avec 10 voix pour et 1 voix contre le budget rectifié de l'exercice 2024 tel qu'il a été proposé par le collège échevinal à savoir :

Service ordinaire		Service extraordinaire	
Recettes	17.164.694,34.-	Recettes	4.579.801,33.-
Dépenses	13.071.570,51.-	Dépenses	10.451.433,08.-
Boni	4.093.123,83.-	Mali	5.871.631,75.-
Boni 2023	12.712.653,49.-		
Boni 2024	10.934.145,57.-		

b) a arrêté avec 9 voix pour et 2 voix contre le budget de l'exercice 2025 tel qu'il a été proposé par le collège échevinal à savoir :

Service ordinaire		Service extraordinaire	
Recettes	17.086.370,00.-	Recettes	1.727.922,40.-
Dépenses	15.688.706,00.-	Dépenses	12.147.536,40.-
Boni	1.397.664,00.-	Mali	10.419.614,00.-
Boni 2024	10.934.145,57.-		
Boni 2025	1.912.195,57.-		

04) a approuvé à l'unanimité l'acte constitutif d'un droit d'emphytéose du 27 novembre 2024 entre la commune de Bous-Waldbredimus et l'Etat, représenté par son Ministre des Finances et son Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité pour lesquels agit Mme Line Gerard, receveur du bureau des domaines à Luxembourg, relatif aux terrains communaux sis à Bous au lieu-dit « Jongebësch » d'une surface totale de 15ha 05a et 31ca, inscrits au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus, section BA de Bous sous les numéros suivants 3131/8041, 3131/8042, 3131/8043, 3131/8044 et 3131/8045.

05.1) a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrales

- 60/4468 de la section WA de Waldbredimus, lieu-dit « rue Principale », d'une contenance de 3a72ca ;
- 61/2 de la section WA de Waldbredimus, lieu-dit « Waldbredimus », d'une contenance de 5a10ca ;
- 61/0 de la section WA de Waldbredimus, lieu-dit « Waldbredimus », d'une contenance de 3a60ca ;
- 60/0 de la section WA de Waldbredimus, lieu-dit « rue Principale », d'une contenance de 2a90ca ;

06) a approuvé à l'unanimité le projet de morcellement établi en date du 5 décembre 2024 par Best G.O. sàrl sous réf. 249246 au nom des propriétaires de la parcelle cadastrale 1072/2668, section BB de Rolling et Assel, commune de Bous-Waldbredimus, et portant sur cette parcelle.

07) a approuvé à l'unanimité une demande de mise-à-disposition d'une concession pour une tombe double sur une durée de 30 années au cimetière de la commune de Bous-Waldbredimus à Erpeldange - Nénkiirchen à Mme Denise Hall.

08) a pris note des explications de M. Lars Linster, Conseiller Pacte climat, sur le bilan Pacte climat de la commune de Bous-Waldbredimus de l'année 2024 et en particulier sur les prochaines étapes à réaliser en 2025 à savoir

- l'arrêt de concept en matière du pacte climat
- l'établissement du bilan énergétique des bâtiments et infrastructures communales
- la création d'une équipe « Pacte climat »
- la mise en place de 1^{ères} mesures dans l'intérêt d'arriver à la 1^{ère} certification.

09) a approuvé à l'unanimité diverses déclarations de recettes.

10) a pris note des informations du collège échevinal portant sur

- une demande de location d'un terrain sis à Erpeldange au lieu-dit « An der Saang ». Comme l'accès sur le terrain n'est garanti que par un chemin communal à déboiser, le conseil communal propose de n'établir un contrat de bail qu'après les travaux de déboisement du chemin en question.
- de l'avancement des travaux dans le cadre du concept de développement pour le centre de Waldbredimus à savoir une réunion avec le bureau d'architecte Teisen-Giesler et le bureau d'urbaniste Zeyen & Baumann ainsi que l'établissement d'une levée de la maison Bintener sis à Waldbredimus.

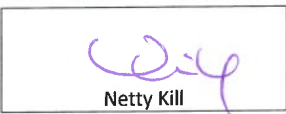
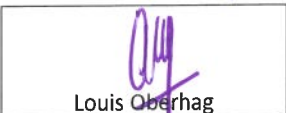
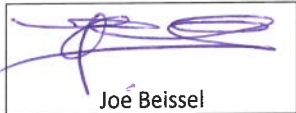
A pris note de diverses interpellations des conseillers portant sur

- le projet de transformation de l'ancien presbytère de Waldbredimus et en particulier de la grange en centre sociétaire - Le collège échevinal confirme que le projet ne se limitera pas à la transformation de la grange mais intègre aussi le presbytère même, lequel sera dédié à des infrastructures mises-à-disposition des associations, ainsi que la valorisation du parc y appartenant.
- d'éventuels obstacles au niveau procédural lors de la construction d'une nouvelle mairie en lieu et place du Centre culturel Jos Rennel et particulier sur les fouilles archéologiques par l'Institut national de recherches archéologiques et prend note des explications du collège échevinal qu'à l'instant, aucune recherche d'un site alternatif n'est en cours.
- le délai en matière d'établissement du concept de développement pour le centre de Waldbredimus et l'établissement d'un phasage des travaux, phasage qui paraît indispensable afin d'éviter de confier l'ensemble des travaux à des partenaires externes. Le collège renvoie à ces explications fournies auparavant.
- la perte d'une infrastructure dédiée aux associations par la démolition du Centre culturel Jos Rennel – Le collège échevinal explique que le centre culturel à Waldbredimus ne répond plus aux normes de sécurité et qu'aucune autorisation commodo-incommodo n'existait pour ce bâtiment ce qui a limité l'occupation à 99 personnes, nombre qui était dépassé régulièrement. De même, le collège échevinal confirme que, bien que les projets en cours d'élaboration ne

soient réalisés qu'à moyen terme, les infrastructures futures offrent de meilleures conditions aux associations.

- la présentation de l'avancement des travaux liés aux « Generatiouns Parcours » et en particulier la création de panneaux explicatifs et de tableaux interactifs.
- l'abattage d'arbres dans la rue de Luxembourg à Assel - Le collège échevinal informe que le remplacement des arbres a été planifié par l'administration des Ponts & Chaussées.
- l'établissement calendrier annuel des manifestations – Le collège échevinal informe que certaines adaptations seront proposées aux associations concernées.
- la consultation de la commission à la culture et aux festivités et la collaboration avec les associations par l'intermédiaire de la commission précitée dans le cadre de l'acquisition de matériel à mettre à disposition lors de manifestations.

Le Conseil communal :

 Antonio Da Costa Araujo	 Marc Schons	 Dries D'Exelle	 Jean-Claude Ruppert
 Netty Kill	 Mireille Braun	 Jos Muller	 Alain Thill
 Louis Oberhag	 Joë Beissel	 Joe Bleser	

